

ECOLE MATERNELLE du VALLON
01250 CEYZERIAT

Compte-rendu du deuxième Conseil d'école
du jeudi 9 février 2017

Présents, représentant l'école maternelle :

- Madame Pascale MICHEL, Directrice et enseignante MS
- Madame Isabelle BARETTA, enseignante PS/MS
- Madame Catherine GROZEL, enseignante GS
- Madame Christine JUSTA, enseignante GS
- Madame Aurélie SILVESTRI, enseignante PS

Présente, représentant la Mairie de Ceyzériat :

- Madame Claudine TRENTESAUX, adjointe au Maire aux Affaires Scolaires

Présent, représentant la DDEN :

- Monsieur Yves VERNE

Présentes, représentant les parents d'élèves :

- Madame Hinda DJEBARI
- Madame Fatima HARRATA-GHILASSENE
- Madame Sophie BONENFANT
- Madame Séverine GENDROT
- Madame Laëtitia PETIPAS
- Madame Estelle VIOSSAT

Pascale MICHEL remercie les personnes présentes et excuse les absents.

Elle propose d'aborder les divers points de l'ordre du jour, après l'ajout d'un nouvel élément, abordé immédiatement en début de séance.

1. Evénement grave :

Fin janvier un enfant est sorti de l'école pendant la récréation. Il a échappé à la vigilance de la maitresse, et est parti de la cour dans laquelle la classe était en récréation pour aller dans la cour de la garderie. Malheureusement le portail, qui doit être fermé à clef, ne l'était pas, il l'a ouvert et est rentré chez lui. Sa maman qui heureusement était chez elle, a prévenu l'école.

Une réunion d'équipe a eu lieu dans les heures qui ont suivi pour informer et rappeler à tout le personnel leur responsabilité et leur devoir de surveillance de chaque instant. La mairie et l'inspection ont aussi été informées. Dès le lendemain une réunion avec M. le maire, l'adjointe aux affaires scolaires, l'enseignante, les parents et la directrice

Madame MICHEL a eu lieu. Deux points sont abordés : la sécurité des lieux et la surveillance.

Pour ce dernier point il n'appartient pas aux participants à la réunion de juger d'une faute de surveillance et d'éventuelles sanctions pour l'enseignante, c'est Mme l'inspectrice d'académie qui a rencontré la famille et prendra une décision. Les circonstances de la récréation étaient habituelles, et l'enseignante était avec les enfants.

Quant à la sécurité, il est évident que le portail doit être fermé à clef (l'enfant n'aurait pas dû pouvoir sortir). La mairie l'a immédiatement rappelé au personnel qui en a la charge. Madame MICHEL a demandé une clef, reçue dès le lendemain et nous allons ensemble réfléchir à une solution optimale pour fermer ce passage au mieux. Au-delà de cette réflexion à plus long terme, des actions immédiates ont été proposées en séance : réhausse de la poignée en partie supérieure du portillon, inversion du sens d'ouverture de la gâche (lever la poignée pour ouvrir), et suppression de la poignée côté cour. Ces actions ont pour unique but de limiter les risques d'ouverture du portillon par un enfant, et peuvent être menées sans délai. Madame Trentesaux en a pris note.

2. Évolution des effectifs de l'école:

a/ Actuellement

- Classe des PS : 23 élèves
- Classe des PS/MS : 8 PS + 14 MS = 22 élèves (-1 parti à Noël)
- Classe des MS : Pascale MICHEL : 18 élèves (- 2 : 1 départ à Noël, 1 départ fin janvier)
- Classe des GS: Christine JUSTA : 22 GS (+ 1 arrivée début février)
- Classe des GS : Catherine GROZEL : 22 élèves

Soit **107 élèves**

b/ Prévisions à ce jour

- Niveau des PS : 38 élèves
- Niveau des MS : 31 élèves
- Niveau des GS : 33 élèves

Soit **102 élèves**

Donc effectif légèrement en baisse. Cela donnerait le schéma suivant :

- à 5 classes : 20 ou 21 élèves par classe,
- à 4 classes : 25 ou 26 élèves par classe

Fin janvier, la commission de l'inspection d'académie a donc annoncé la fermeture d'une classe à la rentrée 2017.

Si vous connaissez des familles dont les enfants doivent venir à l'école (nés en 2014) dites-leur de prendre très rapidement contact avec l'école.

Les inscriptions se feront en mairie en avril/mai, où sera délivré un certificat d'inscription, puis à l'école. Les dates des permanences seront communiquées et affichées à l'école et en mairie.

L'accueil des futurs élèves se fera comme l'an dernier. Des demi-journées d'accueil avec les parents ou la crèche permettent aux enfants de se familiariser avec le fonctionnement d'une classe et de connaître les personnes de l'école. Par ailleurs, des moments collectifs, hors du temps scolaire (en fin de journée) seront également organisés pour qu'ils puissent découvrir les lieux (salle de motricité..).

3. Personnel de l'école

a/ Les enseignantes :

Actuellement Mme Silvestri continue le remplacement de Mme Autissier (classe de PS) dont le congé doit s'arrêter pendant les vacances de février. Pas d'information à ce jour sur le retour de Mme Autissier.

b/ Les ATSEM :

Mme Bulin a été absente une semaine en janvier, Mme Duwez 2 semaines (dont une remplacée) en décembre, ainsi qu'au mois de janvier.

A ce sujet, le délai d'absence actuellement prévu au-delà duquel le remplacement est systématique est de 2 semaines consécutives. Le remplacement des ATSEM est extrêmement problématique, elles ont un rôle très important tant dans la classe que hors de la classe. Les temps de surveillance pour la cantine ou la garderie sont à peu près remplacés, mais ni les heures de ménage de l'école, ni les activités en classe ne le sont normalement pour des arrêts de moins de 2 semaines. Les enseignantes et les représentants des parents le déplorent, les classes, les activités sont organisées en tenant compte de la présence de cette personne supplémentaire qui a des compétences d'encadrement, d'animation, de suivi des enfants. Pendant les 2 semaines, toute l'organisation de l'école est chamboulée, toutes les classes sont réorganisées: on enlève les ATSEM des classes des grands pour assurer avec les petits la gestion du quotidien (toilettes, changes, accompagnement), les enseignantes des grands doivent donc compenser au pied levé pour cette période (plus d'ateliers encadrés par l'ATSEM, plus de petits groupes pouvant aider au suivi des élèves).

Madame Michel a déjà soulevé le problème à plusieurs reprises et a demandé une réduction de la durée sans remplacement à une semaine. L'adjointe aux affaires scolaires Mme Trentesaux a présenté le sujet en commission et attend une délibération du Conseil Municipal. Il est toutefois important de souligner que la difficulté ne réside pas dans le fait de devoir trouver des personnes compétentes pour effectuer les remplacements.

C'est d'ailleurs un point soulevé par les parents.

On peut aussi soulever un autre point des questions des parents concernant ce chapitre : le nombre d'ATSEM pour l'école. Il semble en effet que le code des communes (voir annexe p.10) stipule que « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines ». Code des communes - Article R*412-127.

➔ Réponses apportées en séance : Mme Trentesaux souligne le fait qu'il n'est stipulé nulle part que les ATSEM doivent seconder les enseignants sur toute la durée de

l'accueil scolaire. Cela étant, le remplacement d'une ATSEM suite à départ potentiel n'a pas encore été abordé en commission, mais les budgets deviennent très serrés.

Les enseignantes et les représentants des parents d'élève insistent toutefois sur le caractère pédagogique indispensable de leur présence pour permettre un enseignement serein et adapté aux besoins de chaque enfant.

Dans ce cadre, avec un effectif actuel de 4 ATSEM pour 5 classes, le maintien de cet effectif malgré un possible départ en retraite et la suppression d'une classe est un élément auquel les représentants des parents d'élèves apporteront une attention particulière, pour le bon déroulement des apprentissages des enfants.

c/ Les AVS (Assistants de Vie Scolaire) :

Elles sont actuellement 3 présentes sur l'école pour accompagner 5 enfants (2 en GS et 3 en MS), cet effectif ne dépend pas de la mairie, ni de l'école. Pas de visibilité à l'heure actuelle pour la rentrée scolaire 2017-2018.

d/ Les stagiaires :

Il y a eu en décembre Mme Guillot stagiaire dans la classe d'Isabelle Baretta, pour validation Pole Emploi.

Actuellement Angélique Waiss est en stage pour 12 semaines afin de valider un CAP Petite Enfance.

4. Sécurité, santé

a/Horaires et fonctionnement

Les horaires sont toujours les mêmes, avec les mesures de surveillance renforcée. Nous vous demandons de bien respecter les heures d'ouverture et de fermeture.

b/ Sécurité quotidienne

Il est rappelé que, comme prévu dans le règlement intérieur, seules les nourrices inscrites sur l'avenant du règlement sont autorisées à entrer avec les poussettes, et que les poussettes qui sont à l'extérieur ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Il est également demandé aux parents qui laissent les poussettes dehors de faire attention de ne pas gêner la sortie. Elles n'ont pas besoin d'être sous l'auvent de l'entrée, sauf s'il pleut. En cas de nécessité d'évacuation d'urgence, il pourrait y avoir des problèmes certains jours. Merci à tous d'être vigilants.

En termes de responsabilité, il est également rappelé que les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents, même dans l'enceinte de l'école, jusqu'à la prise en charge par les enseignantes dans la classe. D'autre part, pour la sécurité des plus petits, il est demandé aux parents de ne pas laisser d'enfants en poussette à l'extérieur sans surveillance, il n'appartient pas aux personnes de l'école assurant la surveillance de l'accès à l'école d'en assumer la charge.

Concernant l'installation d'un anti pince doigt sur la porte d'entrée et la porte vers le bureau de Mme Bulin : demande déjà faite mais réitérée par les parents.

Toujours au quotidien, il est demandé, comme rappelé également à l'équipe enseignante, d'éviter de prolonger les échanges sur le pas de la porte des classes, tant pour des raisons de confidentialité (comme l'ont dit certains parents à la directrice) que pour des raisons de sécurité. Si vous souhaitez échanger avec l'enseignant de votre enfant, vous pouvez prendre un rendez-vous directement auprès de lui, ou envoyer un mail à l'école ou convenir d'un rendez-vous téléphonique si vous ne pouvez pas vous déplacer.

c/ Alerte pollution

Durant 3 jours début février, les enfants n'ont pu sortir en récréation. Les trajets autres tels que les déplacements à la bibliothèque ont été maintenus.

d/ Incendie et PPMS :

Un exercice incendie a eu lieu le mercredi 25 janvier : le SDIS et la Gendarmerie étaient là en même temps pour vérifier la conformité des installations et des locaux. Des ajustements ont et vont être faits mais rien de particulier : l'accord de conformité a été donné.

En octobre un exercice confirmant alerte attentat intrusion a été fait (le compte rendu a été donné au 1er conseil) et un autre exercice de confinement pour « risque majeur » a été fait le 6 février. Dans cet exercice les enfants sont tous regroupés dans les salles de motricité avec tous les adultes de l'école. Lors de cet exercice toutes les consignes ont été respectées, la mise à jour des trousseaux de secours a été réalisée, et un courrier a été donné aux familles afin qu'elles aient connaissance des consignes qu'elles doivent respecter.

L'équipe enseignante va également suivre une formation à la manipulation des extincteurs.

Pour répondre aux éventuelles questions des parents sur le déroulé de l'exercice, les comportements à adopter, connaître la tonalité particulière de l'alarme, il est possible de consulter le site internet « Arlette la tortue d'alerte ».

5. Visites médicales

Les enfants de PS ont eu un dépistage par une orthoptiste en décembre.

Les enfants de MS doivent avoir une visite médicale au mois de mars par l'infirmière de la PMI.

Les enfants de GS ne seront vus par le médecin scolaire que pour ceux signalés expressément par les enseignantes.

6. Actions pédagogiques

a/ Livrets d'évaluation :

Avec les nouveaux programmes de 2015, 2 nouveaux outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Le carnet de suivi des apprentissages quant à lui doit être construit par l'équipe enseignante. Ce travail de plus longue haleine a été initié par l'équipe enseignante, avec l'aide des conseillers pédagogiques. La conception de la totalité du carnet va être étalée sur plusieurs années.

Le document de synthèse des acquis des élèves à la fin du cycle 1 est un document officiel, donné par le ministère, qui sera dès donné aux élèves concernés cette année. Il sera renseigné ensuite à chaque fin de cycle de la scolarité de l'enfant (jusqu'en fin de collège).

Cette année il y aura donc un seul document, pour les élèves de Grande Section. Après signature des parents, il suivra les enfants en élémentaire.

Pour les autres niveaux une synthèse des apprentissages sera transmise en fin d'année.

b/ APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Elles permettent soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés soit une activité prévue dans le projet d'école.

N'ayant pas de caractère obligatoire, elles ne sont proposées, par choix de l'équipe enseignante, qu'aux élèves de GS, sur le temps méridien. L'accord des parents a été demandé pour la participation de leur enfant.

c/ Les actions des PS

La bibliothèque : les enfants de Petite section ont commencé à fréquenter la bibliothèque depuis début janvier. Jusqu'à présent ils ont découvert les livres, en écoutant à l'école de belles histoires racontées par les personnes du foyer de l'amitié, une fois par semaine, par petits groupes. Ils rejoignent donc le fonctionnement des autres classes, et iront tous les mois à la bibliothèque, écouter les histoires de Fanny et des bénévoles.

d/ Les activités passées

- APC actuelles : de janvier à mars proposées à tous les enfants de GS sur le thème du jeu. Elles se déroulent les jeudi et vendredi de 12h45 à 13h30 pour cette période
- Petites scènes vertes : « KISH KUSH », spectacle à destination des MS/GS : proposée par le théâtre de Bourg en Bresse, cette animation a été présentée à Coligny. Le transport est offert par le conseil départemental. Un très beau spectacle sur l'acceptation de l'autre et le partage.
- NOEL : cette année nous avons organisé des activités individuelles permettant des réalisations collectives dès début décembre:
 - une semaine décoration : les élèves ont réalisé des décorations sur le thème du sapin. Chaque jour, ils ont participé à une activité dans une classe différente. L'école s'est ainsi parée d'habits de fête.
 - Une autre semaine a permis de réaliser, cette fois au sein de chaque classe des gâteaux pour le goûter avec le père Noël (ou des décorations pour la table du goûter)

Le vendredi nous sommes allés à la grotte, chercher le père Noël qui a ensuite distribué à chaque classe des cadeaux.

Un goûter collectif a clôturé cette belle journée avec la présence des parents.

- « La MOUFLE » par la compagnie Transformation : un spectacle plein de poésie et de tendresse dans un beau décor, à destination de l'ensemble des élèves de l'école. Une belle histoire de vivre ensemble racontée par des comédiens jouant avec des masques et captivant les enfants.
- Les crêpes : les Petits et les Moyens ont dégusté crêpes et confitures confectionnées par les personnes du foyer de l'amitié, alors que les Grands ont fait les crêpes (la pâte et la cuisson) toujours avec les papas et mamies. Merci à eux pour leur disponibilité et leur gentillesse.
- Les bols pour la soupe du CME : le 10 février le conseil municipal d'enfants organise une soirée bol de soupe. Chaque enfant a décoré pour cette action un bol qui sera mis en vente à cette occasion.

e/ Les activités à venir :

- APC à venir: ne seront proposées aux enfants de GS qu'en fonction de leurs besoins particuliers en vue de l'entrée au CP
- Spectacle « Le bal du monde » le **17/03** pour l'ensemble des enfants, au Centre Festif.
- Carnaval du CME le samedi **18/03**, pas de thème particulier connu à ce jour.
- Jardinage le **21/03** pour les classes de MS (Pascale) et GS (classe de Christine)
- « Grande lessive », journée d'envergure nationale, le **23/03**
- Graines de lecteurs: le **22/03** une sélection d'albums dans 2 catégories d'âge (3 ans et 4/5ans) est proposée aux enfants depuis décembre. Ils devront choisir et voter pour le livre qui leur a le plus plu. Cette action est menée en partenariat avec la bibliothèque municipale où vous pouvez retrouver ces albums.
- Exposition coopérative : le **09/06**, l'équipe enseignante vous réserve une surprise
- Olympiades : le **04/07** : comme l'an dernier une belle matinée suivie d'un pique-nique pour finir l'année en beauté en participant dans la joie et la bonne humeur à ces compétitions amicales. Comme l'an passé, les parents sont mis à contribution, et pourront animer des ateliers.

7. Les actions de la coopérative

- Les sets de table : afin de financer des projets, nous allons faire réaliser à tous les enfants des dessins avant les vacances d'hiver, qui seront reproduits sur un set de table mis en vente.

Le thème de l'année « MOI et LES AUTRES » est notre fil conducteur et ainsi sur ce set nous nous réunissons tous pour créer un objet utile et déco.

- Les bancs de l'amitié : toujours avec ce projet nous allons décorer des bancs pour la cour de récréation. Cette action, proposée depuis quelques années par l'Association Générale des Enseignants d'Ecoles Maternelles (AGEEM), a pour but de créer un lieu (le banc) pour permettre aux enfants qui se sentent isolés, tristes, ou ne trouvent pas de camarade pour jouer, de s'asseoir. Les autres savent ainsi qu'il a besoin d'aide ou d'un ami avec qui jouer, et peuvent s'ils le souhaitent aller vers lui. La cour devient alors un lieu d'entraide et d'attention aux autres.

Nous peindrons et décorerons ainsi un banc par classe, et l'installerons dans les cours de récréation. L'achat du matériel : peintures spécifiques, pinceaux... ; sera financé par la coopérative.

- La photo : elle aura lieu le **16 mars** et les bénéfices sont aussi au profit de la coopérative scolaire.

La coopérative scolaire nous a également permis l'achat de matériel spécifique pour les activités et gouters de NOËL.

8. Travaux et divers

- La direction renouvelle sa demande concernant le fléchage de l'accès à l'école, qui est toujours en haut du chemin du colombier et les personnes arrivent toujours de ce côté et se présentent à l'interphone qui ne fonctionne pas en tant que tel (il y a aussi le fléchage vers le centre festif)
- Un enrobé doit être fait dans la cour de la garderie à la place de la terre qui sert de toilettes aux chats du quartier, on en profite pour enlever le grillage sans utilité.
- La cabane métallique dans cette cour a besoin de réparations ou de changer les portes qui ne ferment plus (on risque de se faire voler les vélos et autres jeux...)

Merci au CPA qui nous a fait don de 3 imprimantes laser, avec consommables, par l'intermédiaire d'un parent de PS (qui viendra nous les installer).

- Temps méridien : les parents souhaitent soumettre plusieurs questions à la commission :
 - Le bruit à la cantine: de plus en plus d'enfants se plaignent du bruit, qu'en est-il du personnel encadrant? Quel est le cadre réglementaire? Une expertise a-t-elle été déjà réalisée? La Commission Cantine peut réfléchir à un plan d'action de résolution autour de ce problème, peut-elle se réunir après les vacances de février?

➔ Réponses apportées en séance : la Mairie rencontre un ingénieur acousticien pendant les vacances scolaires de février et prévoit des rendez-vous avec deux entreprises spécialisées dans la fourniture de matériel isolant phonique. Madame Trentesaux provoquera une réunion de la commission sur le temps méridien dès obtention d'informations plus précises (courant avril) pour envisager les actions de moyen terme à mener. Par ailleurs, plusieurs représentants de parents lui ont transmis des idées de solution court terme (balles de tennis sous les pieds de chaise par exemple) pouvant concourir à une légère amélioration immédiate. Un parent d'élève d'origine suédoise transmettra également un exemple de ce qui se fait en Suède (document en cours de traduction).

 - L'organisation d'un « évènement » autour du repas de Noël : afin de limiter le nombre d'enfants inscrits au repas de Noël, le jour concerné n'est pas communiqué aux familles. Serait-il envisageable de concevoir ce moment comme un vrai moment de fête et de partage, au Centre Festif par exemple, avec aide des familles pour la préparation de la salle, l'encadrement des enfants et le service ?
- ➔ Réponses apportées en séance : cette proposition demande une organisation lourde, mais Mme Trentesaux propose d'en reparler en commission du temps méridien pour identifier les avantages/inconvénients des solutions proposées en séance, et n'y oppose pas de refus « de principe ».

Autre point soulevé par les parents : Le site internet de la Mairie n'est pas mis à jour, il est impératif qu'il le soit, les comptes rendus de Conseil d'Ecole n'y apparaissent pas, le règlement intérieur de la cantine et de la garderie n'est pas mis à jour...

→ Réponse apportée en séance : CR de la réunion du conseil d'école précédente disponible désormais sur le site internet de la Mairie, point à faire sur les évolutions manquantes dans le règlement intérieur de la cantine et de la garderie périscolaire.

Levée de séance à 22h.

Tous nos remerciements à tous les acteurs de l'école : parents, mairie, agents d'entretien, Mr le DDEN vous tous qui par vos contributions nous permettez d'assurer au mieux notre travail auprès des enfants

PROCHAIN CONSEIL : 23 juin 2017 à 19 h

Signature de la Directrice :

Signature des représentants de parents
d'élèves

** Le présent compte-rendu du Conseil d'école sera affiché à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site internet de la Mairie :

http://www.ceyzeriat.fr/ceyzeriat_viescolaire/scolaire_maternelle.php

ANNEXE 1

Code des communes - Article R*412-127

« Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. Cet agent est nommé par le maire après avis du directeur ou de la directrice. Son traitement est exclusivement à la charge de la commune. Pendant son service dans les locaux scolaires, il est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice. »

ANNEXE 2

Pour information, voici la liste des questions des parents transmises par le biais de leurs représentants et un bref rappel des réponses en séance :

Pour l'école :

- 1- La communication des différents évènements et actions pour l'école arrivent tardivement dans les familles, voire pas du tout pour les enfants qui sont à la garderie tous les jours. Pourrait-il y avoir une réflexion autour d'un mode de communication qui soit adapté pour tous, uniforme à toutes les classes et accessible à la garderie? (cahier de liaison? calendrier?...)
⇒ le corps enseignant pense maintenir son fonctionnement par classe : certains des cahiers, d'autres les informations dans les « casiers » ; un effort sera fait pour communiquer au plus tôt ; les enseignants ont toutefois déploré que certains cahiers ne soient jamais lus.

Pour la Mairie :

- 2- Le site internet de la Mairie n'est pas mis à jour, il est impératif qu'il le soit, les comptes rendus de Conseil d'Ecole n'y apparaissent pas, le règlement intérieur de la cantine et de la garderie n'est pas mis à jour...
⇒ Il y a eu un souci pour le CR précédent, mais tout est rentré dans l'ordre. Pour ce qui est du Règlement Intérieur, un point sera fait sur les évolutions manquantes pour mise à jour.
- 3- La Mairie pourrait-elle se charger des inscriptions de dernière minute de la cantine ?
⇒ Pas possible d'assumer en secrétariat de Mairie la masse d'appels d'annulation de repas. Les horaires d'appel ont été définis par le cuisinier.
- 4- Les textes de lois disent qu'il doit y avoir une ATSEM par classe, pourquoi ce n'est pas le cas à Ceyzériat? Par ailleurs, en cas d'arrêt maladie, 15 jours sans ATSEM c'est beaucoup ne peut-on pas abaisser le délai à 8 jours?
⇒ Cf réponse complète p.3. Attente de la décision du Conseil Municipal (sujet déjà défendu par Mme Trentesaux en commission) concernant l'abaissement du délai de remplacement à 8 jours.

- 5- Sécurité de la porte d'entrée, pas d'accordéons anti pincés-doigts.
⇒ Point ajouté à la liste des travaux de l'employé communal une fois la vérification faite de sa faisabilité.

- 6- Un enfant s'est récemment échappé de l'école par un portail non fermé à clef, quelles solutions la mairie a-t-elle mises en place? à quelles échéances?
⇒ Cf. p.1. Réaction immédiate de la directrice avec rappel des consignes et responsabilités de l'équipe pédagogique à l'ensemble du personnel, réunion avec présence de M. le Maire et la famille pour détailler tous les évènements et identifier les actions à mener à court et moyen terme. Rappel des consignes aux encadrantes de la garderie périscolaire. Contrôle de la fermeture systématique avant chaque récréation, clé désormais à disposition de Mme Pascal.

- 7- Existe-t-il une commission sécurité, où pouvons-nous trouver les comptes rendus ?
⇒ Cette commission s'est réunie pour auditer le bâtiment de l'école récemment, son œil est surtout orienté « risque incendie », accès pompiers et tous les éléments en lien avec des obligations d'établissement recevant du public (ERP).

- 8- Le repas de Noël à la cantine n'est pas communiqué, pourrions-nous travailler à un projet de repas de Noël accessible à tous les enfants de l'école maternelle et primaire? à soumettre à la commission cantine?
⇒ Le sujet sera abordé avec la commission cantine qui devrait se réunir courant avril, toutes les idées seront étudiées avec attention.